

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Procès-verbal du Conseil Municipal Du 29 août 2025

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Jacques BALLEVRE, Maire de la Commune.

Étaient présents :

M. Claude DERU - M. André CLAMME - Mme Joëlle TALAGA - M. Michel GERARD - M. Serge MULLER - M. Jean-Pierre MONTALBANO - Melle Anne-Louise PICQ - Mme Denise WEBER - M. Pascal PENNERAD - Mme Delphine SENSER - Mme Angèle WEINACKER - M. Fernand BIEGEL

Étaient excusés : Mme Barbara SZABLEWSKI - M. Frédéric HECTOR

Procurations : Mme Barbara SZABLEWSKI donne procuration à Mme Delphine SENSER
M. Frédéric HECTOR donne procuration à M. André Clamme

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Joëlle TALAGA est nommée secrétaire de séance.

- 1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05/06/2025
- 2 – Recomposition du Conseil Communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des Conseillers Municipaux
- 3 – Demande de subvention communale – Rencontres USEP
- 4 – Demande de subvention au Département de la Moselle – Nichoir à hirondelles
- 5 – Informations travaux
- 6 – Divers

Monsieur Le Maire demande à rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour

Point supplémentaire N° 1 : Modification du chemin de servitude sur la section 17 Dump

Point supplémentaire N° 2 : Main levée au Livre Foncier « défense de construire et droit d'usage »

1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance du 05/06/2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-Verbal de la séance du 05/06/2025

2 – Recomposition du Conseil Communautaire l'année précédant celle du renouvellement général des Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal un courrier du 15 mars 2025 de Monsieur le Préfet de la Moselle concernant :

L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit deux hypothèses pour déterminer le nombre de sièges du Conseil Communautaire et leur répartition entre les communes membres :

- Soit la représentativité fait l'objet d'un accord local, prise à la majorité des deux tiers des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population de l'EPCI ou inversement (article L.5211-6-1-2° du CGCT), avec l'accord du Conseil Municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale
- Soit la gouvernance est établie selon les modalités de droit commun prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT (du II à VI), voir tableau de répartition ci-joint

Il expose la délibération prise par la Communauté d'Agglomération Saint-Avold Synergie. Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 juin 2025 a opté pour le régime du droit commun pour la recomposition du Conseil Communautaire, mandature 2026-2032, soit une assemblée de 79 conseillers communautaires

Suite à cette délibération les Communes de l'EPCI n'ont pas à délibérer.

3 – Demande de subvention communale – Rencontres USEP

Suite à la demande de l'USEP du 20 juin 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'accorder la somme de 372,00 € comme subvention pour l'année 2023/2024 au titre des frais de transport concernant les rencontres sportives inter-classes U.S.E.P.

4 – Demande de subvention au Département de la Moselle – Nichoir à hirondelles

ANNULE ET REMPLACE DCM DU 25 avril 2025.

Monsieur Le Maire explique que la demande de subvention doit être adressée au Département de la Moselle.

Lors de la séance du 17 février 2025 du Conseil Municipal le projet de l'implantation d'un nichoir à hirondelles avait été évoqué.

Des devis ont été demandés pour :

- La fabrication et l'installation d'une tour à hirondelles de fenêtres, montant : 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC de la société Nature Nichoirs
- La confection d'un massif en béton, montant : 1 280,00 € HT soit 1 536,00 € TTC de l'entreprise Bâti TP

Le CAUE de la Moselle nous accompagnera pour le montage du dossier de subvention au titre du dispositif PROJETS ENVIRONNEMENTAUX du Département de la Moselle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis :
- De la société Nature Nichoirs pour un montant de : 4 500,00 € HT soit 5 400,00 € TTC
- De l'entreprise Bâti TP pour un montant de : 1 280,00 € HT soit 1 536,00 € TTC
- De solliciter l'accompagnement du CAUE de la Moselle pour la demande de subvention auprès du Département de la Moselle

5 – Informations travaux

- Placette milieu du village
Les heures d'insertion ont été réalisées dans le cadre des clauses sociales
La demande de subvention au titre de « Ambition Moselle » du Département de la Moselle a été refusée pour le motif que notre dossier était le 3^{ème} projet de ce mandat et que les projets 1 et 2 ont été privilégiés en priorité. Cette décision avait été prise courant 2024.
Modification des superficies enrobés – pavés et espaces verts
Repositionnement des auges de la fontaine et de l'abris fontaine
Giration des véhicules long rue de la Nied vers la rue de Romazières
Fin des travaux prévus pour la 1^{ère} quinzaine d'octobre
- Réparation du liner sur le toit de la salle d'éveil
Rupture sur plusieurs mètres du liner en bordure du toit. Infiltration et inondation dans la salle d'éveil. Une réparation urgente a été décidée. Une bande de 70 cm de large a été collée sur le liner existant afin d'enlever la tension sur les quatre côtés en bordure du toit.
Montant des travaux : 13 800,00 € HT (y compris l'installation d'un échafaudage).
Les travaux ont été réalisés les 25, 26 et 27 septembre.

6– Divers

- Arrêté relatif au classement sonore de la RD 22 et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le département de la Moselle
- RDV M. Frigerio le vendredi 3 octobre
- Brioches de l'Amitiés : les Conseillers et les Conseillères Municipaux feront la distribution
- Aménagement forestier : programmation d'une réunion pour la présentation
- Vidéosurveillance : attente d'un rv avec le référent sûreté
- Bilan de la remise en état du logement de l'école
- Arrêté de circulation rue du Coin
- Dates des élections municipales le 15 et 22 mars 2026
- Courrier déplacement du calvaire Rue de l'Eglise

Point supplémentaire N° 1 : Modification du chemin de servitude sur la section 17 Dump

Monsieur Le Maire expose que l'agriculteur Monsieur David Senser, exploitant de Lachambre demande à déplacer le chemin de servitude de récolte entre la section 17 et la section 18 parcelles 51 et 52 pour une meilleure exploitation des parcelles.

Le nouveau chemin, une bande enherbée largeur trois mètres, sera en limite des parcelles de la section 17 en bordure des deux forêts Dumpstuden et Rischstuden.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- D'accepter la demande de Monsieur David Senger de déplacer le chemin selon les indications ci-dessus.
- De pouvoir, lors de l'opération débardage des grumes de la forêt Rischstuden, emprunter l'ancien tracé du chemin.

Point supplémentaire N° 2 : Main levée au Livre Foncier « défense de construire et droit d'usage »

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Etude de Maître Philippe SOHLER, notaire à Dieuze, demande à la Commune de donner une procuration de mainlevée pour une inscription au Livre Foncier « défense de construire et droit d'usage » Cette inscription concerne l'habitation au :

- **15, rue principale section 01 parcelle 113 de 02 a 07 ca**

« N'est grevé que la parcelle désignée dans le proès-verbal d'arpentage N°6/1910 avec section 1 N° 113b d'une superficie de 62 mètres carrés
Inscription du 24/11/1911

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir l'inscription « **défense de construire et droit d'usage au profit de la Commune** » figurant au livre foncier d'Altviller et de transmettre la délibération à l'Etude Notariale afin de le mentionner dans l'acte de vente.

ALTVILLER, le 1^{er} septembre 2025



Le Maire,

Jean-Jacques BALLEVRE

N°	Objet de la délibération
1	Demande de subvention communale – Rencontres USEP
2	Demande de subvention au Département de la Moselle – Nichoir à hirondelles
3	Point supplémentaire N° 1 : Modification du chemin de servitude sur la section 17 Dump
4	Point supplémentaire N° 2 : Main levée au Livre Foncier « défense de construire et droit d'usage »

Emargements

M. Jean-Jacques BALLEVRE	M. Claude DERU	M. André CLAMME
Mme Joëlle TALAGA	M. Fernand BIEGEL	Mme Delphine SENSER
M. Michel GERARD	M. Frédéric HECTOR Donne procuration à M. André CLAMME	M. Jean-Pierre MONTALBANO
M. Serge MULLER	M. Pascal PENNERAD	Melle Anne-Louise PICQ
Mme Barbara SZABLEWSKI Donne procuration à Me Delphine SENSER	Melle Angèle WEINACKER	Mme Denise WEBER